

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Le Chay sous la présidence de Monsieur Thierry SAINTLOS, Maire.

Présents : MM. SAINTLOS Thierry, MALISSEN Jean-Claude, REMBERT Cyril, FAURE Frédérique, ENARD Christine, BERTHELOT Patrick, GAUVRIT Christian, LANSADE Christophe, GAUTIER Violette, GUERIN Nathalie, Sandrine HOLLFOTH.

Absents excusés : MM. SCOTTO René, GIRAUD Laurent, MME CORBINEAU Véronique.

Secrétaire : M. Christophe LANSADE.

1 – Extension et rénovation mairie : avenant travaux

Extension – Rénovation de la mairie : avenants aux travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue de la consultation relatif aux travaux d'extension et de rénovation de la mairie et à l'aménagement des abords, le Conseil Municipal, par délibérations du 31 janvier 2019, 14 mars 2019, 23 juillet 2020, 10 septembre 2020, 26 novembre 2020, 17 décembre 2020, 04 mars 2021 et 09 septembre 2021 a approuvé le montant des marchés de travaux et de plusieurs avenants, pour arriver au montant de 385 928,11 € HT (tous lots confondus), selon le tableau ci-dessous :

Lots	Désignation	titulaire	Montant HT
1	Terrassement - VRD	STPA - Cozes (17120)	62 177,49 €
2	Gros œuvre	THOMAS Fabrice - St André de Lidon (17260)	86 718,33 €
3	Enduit	RAVALEMENTS DE SAINTONGE - Pons (17800)	7 735,00 €
4	Charpente bois	VIVANBOIS - Jazennes (17260)	23 458,11 €
5	Couverture zinguerie	Entreprise GENEAU Pierrick - St Seurin de Palenne (17800)	13 489,09 €
6	Menuiserie extérieure	SIFAP – SARL BARRAU PES	21 137,13 €
7	Serrurerie	SARL CIPP - Gémozac (17260)	17 978,00 €
8	Menuiserie intérieure	VIVANBOIS - Jazennes (17260)	15 081,74 €
9	Sous plafond	DB - D BERTHOUT - St Germain du Seudre (17240)	12 753,98 €
10	Plâtrerie	Entreprise GOURAUD - Jonzac (17500)	17 193,54 €
11	Carrelage	Entreprise NEAU & BELLUTEAU - Grézac (17120)	22 023,03 €
12	Electricité	Entreprise JACQUET Philippe - Ozillac (17500)	20 368,00 €
13	Plomberie chauffage	DUPRE - Saintes (17100)	23 121,21 €
14	Peinture	Ravalement de Saintonge - Mornac S/Seudre (17113)	26 193,46 €
15	ascenseur	ERMHES - Vitré (35504)	16 500,00 €
TOTAL			385 928.11€

Face aux aléas de chantier et à son avancement, la passation d'avenants aux marchés de travaux s'avère aujourd'hui nécessaire pour prendre en compte des modifications, adaptations ou compléments des prestations décrites ci-après :

Lot 3 : Enduit

- **moins-value d'un montant de 815.32 € HT** concernant la réalisation de l'enduit côté sanitaires,

Attributaire : Ravalements de Saintonge
Marché initial - montant : 7 735, 00 € HT
Nouveau montant du marché : 6 919.68 € HT

Lot 4 : Charpente bois

- **moins-value d'un montant globale de 1 130.36 € HT** concernant la suppression du portillon western devant l'urinoir, suppression de la reprise de la panne passante pour charpente étagée par le maçon avant remontage du mur et suppression de la trappe de visite en doublage

Attributaire : VIVANBOIS
Marché initial - montant : 22 645.86 € HT
Nouveau montant du marché : 21 515.50 € HT

Lot 6 : Menuiserie extérieure

- **moins-value d'un montant globale de 374.00 € HT** concernant la fourniture et pose de butée de porte en inox, la fourniture et pose d'un film semi-opaque avec motif sérigraphié pour la baie vitrée de la salle des commissions.
- **plus-value d'un montant globale de 629.13 € HT** concernant PV pour cylindre du type ISEO (sécurité) permettant à la fois d'ouvrir la porte d'entrée de la mairie, la porte du local poubelle et l'IS, la main courante Inox sur demi cloison.

Attributaire : SIFAP
Marché initial- montant : 20 882.00 € HT
Nouveau montant du marché : 21 137.13 € HT

Lot 7 : Serrurerie

- **moins-value d'un montant de 2 075.00 € HT** concernant la suppression des poteaux de décoration au niveau des fenêtres,
- **plus-value d'un montant de 300.00 € HT** concernant la pose d'une protection en pied du groupe extérieure de la pompe à chaleur. La fabrication sera assurée en tôle galvanisée et chevillée au sol.

Attributaire : CIPP
Marché initial - montant : 19 753.00 € HT
Nouveau montant du marché : 17 978.00 € HT

Lot 9 : Sous-plafond

- **moins-value d'un montant globale de 6 262.98 € H.T.** concernant la suppression du sous plafond 60/60 sur ossature apparente situé dans le dégagement de l'extension et suppression du marché complet (menuiserie intérieure étant réalisée par Vivanbois) et du sous plafond (modification de la prestation)

- **plus-value d'un montant de 4 901.58 € HT** concernant le coffre en médium à peindre pour protéger le câble du TGBT et permettre l'ajout de gaine dans le futur, corniche en sapin, sous plafond en remplacement du plafond décoratif, isolation 300 mm en plafond mis sous rampant, plafond suspendu sous rampant en lieu et place du sous plafond suspendu au secrétariat, nouveau devis intégrant les prestations de pose d'isolation et mise en place d'un sous plafond suspendu couleur blanc.

Attributaire : entreprise BERTHOUD

Marché initial - montant : 10 811.15 € HT

Nouveau montant du marché : 9 449.75 € HT

Lot 10 : plâtrerie

- **moins-value d'un montant de 1 657.98 € HT** concernant la suppression de l'isolation dans l'accueil, suppression de la façade de comptoir, suppression des jambages de paillasse et de plan de travail, suppression du plafond décoratif perforé, suppression du caisson d'habillage en plaque de plâtre, suppression de l'enduit pelliculaire car réalisation d'une faïence toute hauteur.
- **plus-value d'un montant de 3 997.34 € HT** concernant le doublage collé acoustique supplémentaire, les cloisons de distribution supplémentaires, PV pour découpe entre bois de charpente, découpe de la cloison toute hauteur dans la partie extension, création de retour pour la réalisation de placard dans la salle du conseil, raccord de doublage brique complémentaire à l'entrée, fourniture et pose de la laine de verre dans la salle du conseil, raccord de briques et plâtre à l'emplacement de l'ancien tableau électrique et arrête angles.

Attributaire : entreprise GOURAUD

Marché initial - montant : 16 069.42 € HT

Nouveau montant du marché : 18 408.78 € HT

Lot 11 : Carrelage

- **moins-value d'un montant de 152.74 € HT** suppression des diverses moins-values
- **plus-value d'un montant de 2 826.04 € HT** concernant le ragréage du palier pour pose carrelage, pose du carrelage, habillage des marches en carrelage, fourniture et pose de bandes d'éveil et de profils de couleurs, fourniture de faïence supplémentaire pour réalisation des sanitaires, pose de cette faïence, fixatif et ragréage.

Attributaire : SARL NEAU BELLUTEAU

Marché initial - montant : 20 427.03 € HT

Nouveau montant du marché : 23 100.33 € HT

Lot 12 : Electricité

- **moins-value d'un montant de 2 653.80 € HT** concernant la suppression de la VMC et de son alimentation, la suppression de la sono.
- **plus-value d'un montant de 2 653.80 € HT** concernant le câble d'alimentation de la mairie à remplacer, réseaux à enterrer entre la mairie existante et la salle des fêtes, protection d'un disjoncteur, pose et raccordement dans l'armoire de la salle des fêtes, déplacement et rallongement des câbles pour cloche, point lumineux repris sur éclairage extérieur pour pose de l'ancienne lanterne, prise de courant pour guirlande de Noël, reprise de câblage pour les décorations de Noël, pavés led supplémentaire dans la salle du conseil, prise de courant au pied des marches de la nouvelle mairie, alimentation vidéoprojecteur, pose support et fixation écran.

Attributaire : entreprise JACQUET
Marché initial - montant : 21 872.60 € HT
Nouveau montant du marché : 21 872.60 € HT

Le montant initial du marché s'en trouve modifié. Il s'établit désormais à 140 381.77 € HT pour les lots n° 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11,12 et à 383 663.09 € HT pour l'ensemble des lots.

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,
Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2022,
Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la réalisation des travaux modificatifs, tels que décrits ci-dessus,
- **d'approuver** le montant global des avenants en moins-values et plus-values concernant les lots n°3, 4, 6, 7, 9, 10,11, 12 pour la somme globale de 140 381.77 € HT,
- **d'accepter** le nouveau montant du marché de travaux, qui s'établit désormais à 383 663.09 € HT.
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les avenants concernés, ainsi que tout document administratif et comptable s'y rapportant.

2 – Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes cantine - garderie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22,
Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, d'avance et des recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
Vu la délibération du 25 juin 2020 donnant délégation au Maire dans certains domaines de l'administration communale dont la création des régies,
Vu l'avis conforme du Trésorier,
Considérant que cette régie n'est plus nécessaire compte tenu de la mise en place du logiciel Fluo (par SOLURIS Syndicat Informatique) pour le paiement de la cantine et de la garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression de la régie de recettes à compter de la date de sa réception en Préfecture,
- l'abrogation de la nomination des régisseurs,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3 – Commission « Transport et Mobilité » de la CARA : modification du titulaire et du suppléant

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 septembre 2020 le conseil municipal a décidé à l'unanimité de désigner pour la commission « transport et mobilité » de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) :

- le représentant titulaire : Monsieur René SCOTTO,
- le représentant suppléant : Monsieur Patrick BERTHELOT,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les représentants souhaitent procéder à la modification de leur statut ainsi :

- Monsieur Patrick BERTHELOT : représentant titulaire,
- Monsieur René SCOTTO : représentant suppléant

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal
décide à l'unanimité,

de nommer :

- Monsieur Patrick BERTHELOT : représentant titulaire
- Monsieur René SCOTTO : représentant suppléant

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

4 – Rapport 2021 du Syndicat Eau 17 relatif au prix et à la qualité de l'eau

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année établi par le Syndicat Eau 17,
- de la mise à disposition de l'ensemble des Conseillers Municipaux dudit rapport qui sera consultable à l'accueil de la Mairie ou sur le site du Syndicat : www.eau17.fr à la rubrique "Documentation".

DÉCIDE :

- **d'approuver à l'unanimité** le rapport du Syndicat Eau 17 de l'année 2021, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

5 – Rétrocession à la commune de la voirie desservant le lotissement « Chez Freneau »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'Association Syndicale Libre « Les Freneaux » propriétaire de la partie de voirie commune desservant le lotissement du même nom. L'association souhaite que la commune puisse se porter acquéreur de cette voirie, afin que cette partie devienne communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité donne son consentement sous réserves d'un accord sur la mise en place de l'éclairage public et de la prise en charge des frais afférents à cette rétrocession, et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires corroborant cette décision.

6 – Demande subvention du tennis club

Le tennis club chaytais sollicite le conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour la rénovation du court de tennis.

Deux devis nous sont proposés, un devis de la société DRAPEAU s'élevant à 7 476 € TTC et un devis la société SAE tennis Aquitaine s'élevant à 5 100 € TTC.

Questions diverses

- Convivio (repas cantine) augmente ses tarifs de 0.20 € par repas. Cette hausse sera donc répercutée sur le prix facturé aux familles,
- Revoir les horaires d'éclairage des candélabres municipaux (21 h 30 – 6 h 30),
- Formation premiers secours (12 personnes) 3 h : 420 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 50.